

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		05.10.2023
	21.11.2024		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** : Cyberbond® RH98**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésif

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société** : H.B. Fuller, Isar-Rakoll, S.A.**Adresse** : Estrada Nacional 13
PT-4486-851 Mindelo - Vila do Conde
+351 229 288 200**Adresse e-mail de la personne responsable de FDS** : EU-MSDS@hbfuller.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Numéro d'appel d'urgence** : In case of poisoning:
GBK-EMTEL International
Tel.(24h): +49(0)6132/84463 (all languages)In case of transport accidents:
Tel.(24h): (001) 352 323 3500 (Infotrac - Contract ID: 90373 / GBK)

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée: 05.10.2023
	Date d'impression:		
	21.11.2024		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

- P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
- P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Diméthacrylate de bis-phénol A éthoxylé
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
1,1'-(1,3-phénylène)bis-1H-pyrrole-2,5-dione
acide maléique
2'-phénylacétohydrazide

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée: 05.10.2023
	Date d'impression:		
	21.11.2024		

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Diméthacrylate de bis-phénol A éthoxylé	41637-38-1 609-946-4	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 50 - < 70
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	27813-02-1 248-666-3 01-2119490226-37-0000	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
1,1'-(1,3-phénylène)bis-1H-pyrrole-2,5-dione	3006-93-7 221-112-8 01-2120756106-57-0000	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,055 mg/l	>= 10 - < 20
acide maléique	110-16-7	Acute Tox. 4; H302	>= 0,25 - < 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée: 05.10.2023
	Date d'impression:		
	21.11.2024		

	203-742-5 607-095-00-3 01-2119488705-25-0000	Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 2; H411	
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 ≥ 0,1 %	
hydroperoxyde α,α-diméthylbenzyl	80-15-9 201-254-7 617-002-00-8 01-2119475796-19-0000	Org. Perox. E; H242 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411	≥ 0,25 - < 1
		Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 ≥ 10 % Skin Irrit. 2; H315 3 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 3 - < 10 % Eye Irrit. 2; H319 1 - < 3 % STOT SE 3; H335 ≥ 1 %	
		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 382 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 500 mg/kg	
2'-phénylacétohydrazide	114-83-0 204-055-3	Acute Tox. 3; H301 Skin Irrit. 2; H315	≥ 0,1 - < 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	26.08.2024	100000018230	09.02.2024
	Date d'impression:		Date de la première version publiée:
	21.11.2024		05.10.2023

		Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire)	
--	--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent même survenir après plusieurs heures; donc observation médicale pendant au moins 48 heures après l'accident.
- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
En cas d'inconscience amener le patient dans une position latérale stable pour le transport.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil apparaissent et persistent.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Se rincer la bouche à l'eau.
Si la victime est consciente, buvez de l'eau fraîche.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxique par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée: 05.10.2023
	Date d'impression:		
	21.11.2024		

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Brouillard d'eau
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO ₂)
Mousse résistant à l'alcool |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Ne PAS utiliser un jet d'eau. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Peut libérer des gaz toxiques, irritants et/ou corrosifs.
En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) :
monoxyde de carbone |
|--|---|--|

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|---|---|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Information supplémentaire | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- | | | |
|---------------------------|---|---|
| Précautions individuelles | : | Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate. |
|---------------------------|---|---|

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- | | | |
|---|---|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
|---|---|---|

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | | |
|-----------------------|---|-----------------------------------|
| Méthodes de nettoyage | : | Assurer une ventilation adéquate. |
|-----------------------|---|-----------------------------------|

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée: 05.10.2023
	Date d'impression:		
	21.11.2024		

Envoyer pour récupération ou élimination dans des conteneurs appropriés.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous rubriques 7 et 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussières et d'aérosols.
Manipuler avec prudence.
Gardez une bouteille de lavage oculaire disponible sur le lieu de travail.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Tenir hors de portée des enfants.
Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une douche de sécurité.
- N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Gardez l'équipement respiratoire prêt. Prévoyez un équipement d'extinction d'incendie en cas d'incendie à proximité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des agents oxydants.
Conserver dans un endroit sec. Protéger de la lumière. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des métaux.
Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		05.10.2023
	21.11.2024		

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Diméthacrylate de bis-phénol A éthoxylé	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme	98,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec les yeux	Effets locaux	
	Travailleurs	Dermale	Systémique, à long terme	140 mg/kg
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme	14,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec les yeux	Effets locaux	
	Travailleurs	Dermale	Systémique, à long terme	4,2 mg/kg
1,1'-(1,3-phénylène)bis-1H-pyrrole-2,5-dione	Travailleurs	Contact avec les yeux	Effets locaux	
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme	0,176 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Systémique, à long terme	0,05 mg/kg
hydroperoxyde α,α -diméthylbenzyl	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme	6 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Sol	0,727 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	6,28 mg/kg
	Sédiment marin	6,28 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Eau de mer	0,904 mg/l
	Eau douce	0,904 mg/l
1,1'-(1,3-phénylène)bis-1H-pyrrole-2,5-dione	Prédateur	0,05 mg/kg
	Sol	0,063 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	0,346 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	0,051 mg/l
	Sédiment marin	0,035 mg/kg
	Eau de mer	0,001 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		05.10.2023
	21.11.2024		

	Eau douce	0,01 mg/l
hydroperoxyde α,α-diméthylbenzyl	Eau douce	0,003 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,35 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,023 mg/kg
	Sédiment marin	0,002 mg/kg
	Sol	0,003 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Veuillez faire attention aux exigences nationales et locales.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité bien ajustées ou équipement offrant une meilleure protection
- Protection des mains
Matériel : Caoutchouc nitrile ou équipement offrant une meilleure protection
- Remarques : Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire à moins que des mesures adéquates de gestion des risques (extraction/ ventilation) ne soient prévues ou que l'évaluation de l'exposition ne démontre que les expositions ne dépassent pas les limites recommandées.
- En cas d'exposition brève ou de faible pollution (dépassement de la TLV) utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air en circulation.
- Filtre de type : Type ou équipement combiné de particules et de vapeurs organiques avec une meilleure protection (A-P)
- Mesures de protection : Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
Enlevez instantanément tous les vêtements souillés et imprégnés.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée: 05.10.2023
	Date d'impression:		
	21.11.2024		

Rangez les vêtements de protection séparément.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Air : Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: liquide
Couleur	: vert
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Inflammabilité	: Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Limite d'inflammabilité supérieure non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Limite d'inflammabilité inférieure non déterminé
Point d'éclair	: 95 °C
Température d'auto-inflammation	: ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition	: Non applicable
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 25.000 mPa.s
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: non miscible ou difficile à mélanger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée: 05.10.2023
	Date d'impression:		
	21.11.2024		

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : donnée non disponible

Pression de vapeur : non déterminé

Densité : 1,12 g/cm³

Densité de vapeur relative : non déterminé

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Taux d'évaporation : non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si utilisé selon les spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Polymérise en dégageant beaucoup de chaleur

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Toxique par inhalation.

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée: 05.10.2023
	Date d'impression:		
	21.11.2024		

Toxicité aiguë par voie orale :

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation :

Estimation de la toxicité aiguë: 3,81 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul**Composants:****1,1'-(1,3-phénylène)bis-1H-pyrrole-2,5-dione:**Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,055 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul**acide maléique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 708 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 1.560 mg/kg

hydroperoxyde α,α -diméthylbenzyl:Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 382 mg/kg
Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 220 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeurToxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée: 05.10.2023
	Date d'impression:		
	21.11.2024		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 493 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

acide maléique:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée: 05.10.2023
	Date d'impression:		
	21.11.2024		

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

hydroperoxyde α,α -diméthylbenzyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol**Produit:**

Mobilité : Milieu: Sol
Remarques: Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les plans d'eau ou le système d'égouts.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée: 05.10.2023
	Date d'impression:		
	21.11.2024		

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Remise aux éliminateurs de déchets dangereux.
Peut être déposé avec les ordures ménagères après solidification après consultation avec l'exploitant de l'installation d'élimination des déchets et les autorités compétentes et dans le respect des réglementations techniques nécessaires.
La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible.
Incinérer dans des conditions contrôlées conformément à toutes les lois et réglementations locales et nationales.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ces codes de l'EU relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

08 04 09* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 10 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 08 04 09

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage:

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

15 01 10* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Emballages contaminés : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		05.10.2023
	21.11.2024		

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75, 3
		cumène (Numéro sur la liste 28)
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC, Article 59).	:	formaldéhyde Non applicable
Règlement (CE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
RoHS: 2011/65/UE, Restriction des substances dange-	:	Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée: 05.10.2023
	Date d'impression:		
	21.11.2024		

reuses

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles : N'est pas interdite ni/ou contrôlée pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers

Règlement (CE) No 273/2004 du Conseil relatif aux : Non applicable précurseurs de drogues

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable (Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement H2 TOXICITÉ AIGUË européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 84, 43bis, 43 (R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la : 4130 protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,63 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée: 05.10.2023
	Date d'impression:		
	21.11.2024		

TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
REACH	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H242	:	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	:	Mortel par inhalation.
H331	:	Toxique par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée: 05.10.2023
	Date d'impression:		
	21.11.2024		

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Org. Perox.	: Peroxydes organiques
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle tech-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® RH98

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.02.2024
3.0	26.08.2024	100000018230	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		05.10.2023
	21.11.2024		

nique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Données modifiées par rapport à la version précédente

Les rubriques suivantes ont été mises à jour:

- RUBRIQUE 4
- RUBRIQUE 5
- RUBRIQUE 6
- RUBRIQUE 7
- RUBRIQUE 8
- RUBRIQUE 10
- RUBRIQUE 12
- RUBRIQUE 15
- RUBRIQUE 16

Point de contact : Prepared by: Global Regulatory Department
EU-MSDS@hbfuller.com

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR